

**ARRETE MUNICIPAL - FESTIVAL RENCONTRES ET RACINES
INTERVENTION DE LA POLICE MUNICIPALE EN PARTENARIAT AVEC LA VILLE
D'AUDINCOURT**

Le Maire de la Ville d'Arbouans,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- VU** le décret n° 2006-1391 du 17 novembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale,
- VU** l'article L 512-3 du Code de la Sécurité Intérieure autorisant les maires de communes limitrophes à utiliser en commun, pour un délai déterminé, tout ou partie des moyens et des effectifs de leurs services de police municipale,
- VU** les arrêtés préfectoraux n° 2021/344 du 31 mars 2021, n°2022/646 du 7 mars 2022, n°2019/053 du 9 janvier 2019, n°2021/753 du 8 août 2021, agréant respectivement MM. Oualid LARGUET, Chef de service de la Police Municipale ; Alexandre ROSSEZ, Chef de service de la Police Municipale; Vincent BERIO, Gardien-Brigadier ; Julien GRELY, Gardien-Brigadier.
- VU** le festival Rencontres et Racines organisé par la ville d'Audincourt les 23-24 et 25 juin 2023.

Considérant qu'il convient de sécuriser le déplacement des personnes qui occupent les campements sauvages sur le territoire de la commune d'Arbouans.

- A R R Ê T E -

Article 1 Dans le cadre du festival Rencontres et Racines 2023, Mr Oualid LARGUET, chef de service Police Municipale, Mr Alexandre ROSSEZ, chef de service Police Municipale, Mr BERIO Vincent, Gardien-Brigadier et Mr Julien GRELY, Gardien-Brigadier, sont placés sous l'autorité du Maire de la ville d'Arbouans du vendredi 23 au dimanche 25 juin 2023 inclus.

Article 2 Durant la période citée à l'article 1, les Policiers municipaux d'Audincourt exerceront des missions en matière de police administrative et de maintien de l'ordre.

Article 3 Monsieur le Maire d'Arbouans et Madame la Directrice Générale des Services de la Ville d'Audincourt seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

DIFFUSION	
Préfecture du Doubs	30 mai 2023
Sous Préfecture de Montbéliard	30 mai 2023
Ville d'Audincourt	30 mai 2023

Fait à Arbouans, le 30 mai 2023,

Le Maire,

Arnaud ROTA

Affiché le 30 mai 2023

Notifié le 30 mai 2023